

15781



27 DEC. 1999

89B560.

INPI

**PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF
CONSENTI PAR SARIA INDUSTRIES A SARIA INDUSTRIES COTES D'ARMOR**

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

- **SARIA INDUSTRIES**, société anonyme, au capital de 130.272.900 francs, dont le siège social est au 77 rue Charles Michel, 93200 Saint-Denis, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro B 552.002.255 représentée par Monsieur Hermann Niehues, agissant en qualité de Président du conseil d'administration et dûment habilité à l'effet des présentes aux termes d'une délibération du conseil d'administration en date du 23 novembre 1999,

D'UNE PART,

ET

- **SARIA INDUSTRIES COTES D'ARMOR**, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, au capital de 50.000 francs, dont le siège social est au 77 rue Charles Michels, 93200 Saint-Denis, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro B 403 264 757, représentée par Monsieur Jean-Yves Cogrel et Monsieur Jean-Louis Hurel, agissant en qualité de co-gérants,

D'AUTRE PART,

IL A ETE DECLARE ET CONVENU CE QUI SUIT,

en vue de réaliser l'apport par SARIA INDUSTRIES à SARIA INDUSTRIES COTES D'ARMOR de sa branche complète et autonome d'activité de destruction de cadavres d'animaux et de valorisation de co-produits animaux exploitée sur les sites de Plouvara et Guer ainsi que dans les dépôts rattachés listés en **annexe 11** à la présente convention, constituée des éléments indiqués dans l'article 1 de la section II ci-après (ci-après désignée la « Branche d'Activité Apportée »). L'activité exploitée principalement à Plouvara et Guer est une activité de collecte de déchets d'animaux d'élevages et d'abattoirs non conformes ou impropres à l'alimentation humaine suivie de leur transformation en farine dégraissée destinée à l'incinération dans le cadre de contrats de marché public, et accessoirement une activité de collecte de plumes suivie de leur transformation en farine.

L'apport, objet du présent traité, est, conformément à la faculté offerte par l'article 387 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, placé sous le régime juridique des scissions.

- SECTION I -

- CARACTERISTIQUES DES SOCIETES INTERESSEES -

- MOTIFS ET BUTS DE L'APPORT -

- COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'OPERATION -

- DATE D'EFFET DE L'APPORT - METHODES D'EVALUATION -

ARTICLE 1 - CARACTERISTIQUES DES SOCIETES INTERESSEES ET LIENS JURIDIQUES EXISTANT ENTRE ELLES

1.1 Constitution - Capital - Valeurs mobilières - Objet

■ SARIA INDUSTRIES (société apporteuse)

SARIA INDUSTRIES a été constituée le 24 janvier 1944 pour une durée de 99 années qui expire le 31 décembre 2042.

Le capital social s'élève actuellement à 130.272.900 francs. Il est divisé en 1.302.729 actions de 100 francs nominal chacune, toutes de même catégorie, intégralement libérées et non remboursées.

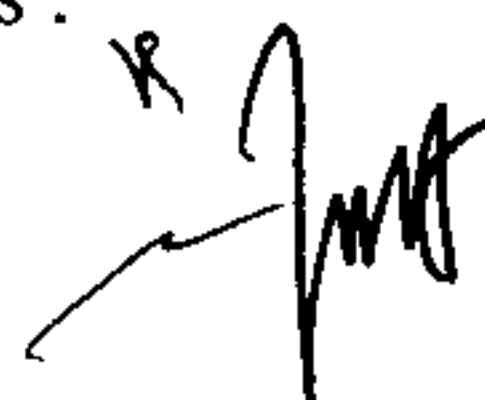
Les actions de la société ne sont pas inscrites au premier marché, ni au second marché ni au nouveau marché d'une bourse de valeurs. Elles ne sont pas non plus négociées sur le marché O.T.C.

La société ne fait pas publiquement appel à l'épargne.

La société n'a pas d'emprunts obligataires à sa charge.

La société n'a pas de parts bénéficiaires en circulation.

Elle a principalement pour objet, en France et en tous pays :



- la recherche, l'expérimentation, l'extraction, la fabrication et la commercialisation de tous produits chimiques, minéraux, organiques et biochimiques destinés à l'alimentation, la santé, l'industrie, l'élevage et l'agriculture. En particulier, toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la collecte et à la transformation de matières premières animales, y compris celles provenant des activités d'équarrissage, en vue de la production par tous moyens industriels de protéines et corps gras, et de la fabrication de produits et sous-produits d'origine animale.

■ **SARIA INDUSTRIES COTES D'ARMOR (société bénéficiaire)**

SARIA INDUSTRIES COTES D'ARMOR a été constituée le 26 décembre 1995 pour une durée de 99 années qui expire le 26 décembre 2094.

Le capital social s'élève actuellement à 50.000 francs. Il est divisé en 500 parts de 100 francs nominal chacune, toutes de même rang, intégralement libérées et non remboursées.

Elle a principalement pour objet, en France et en tous pays :

- la recherche, l'expérimentation, l'extraction, la fabrication et la commercialisation de tous produits chimiques, minéraux, organiques et biochimiques destinés à l'alimentation, la santé, l'industrie, l'élevage et l'agriculture. En particulier, toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la collecte et à la transformation de matières premières animales, y compris celles provenant des activités d'équarrissage, en vue de la production par tous moyens industriels de protéines et corps gras, et de la fabrication de produits et sous-produits d'origine animale.

1.2 Liens entre les sociétés

■ **Liens en capital**

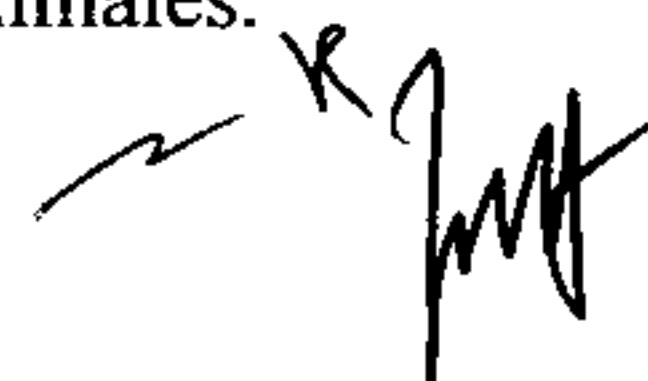
SARIA INDUSTRIES détient 100% des parts sociales de SARIA INDUSTRIES COTES D'ARMOR.

■ **Administrateur et dirigeant commun**

Monsieur Jean-Yves Cogrel co-gérant de SARIA INDUSTRIES COTES D'ARMOR est également administrateur de SARIA INDUSTRIES.

ARTICLE 2 - MOTIFS ET BUTS DE L'APPORT

Cette opération purement interne s'inscrit dans un plan de réorganisation des activités du groupe SARIA en France à savoir la collecte et transformation des matières premières animales.



- I. Des dettes financières¹,
transmises pour 37.712.248 F
- II. Des dettes fournisseurs,
transmises pour 6.255.797 F
- III. Des dettes fiscales et sociales,
transmises pour 11.857.587 F

***Le montant du passif dont la prise en charge
par SARIA INDUSTRIES COTES D'ARMOR est prévue, est ainsi estimé à ... 55.825.632 F***

Soit un total d'actif net estimé à :

- . Montant total de l'actif 87.378.169 F
- . A retrancher : montant du passif 55.825.632 F
- . Actif net 31.552.537 F**

Monsieur Hermann Niehues, ès qualités, déclare expressément que SARIA INDUSTRIES a consenti pour l'exploitation de la Branche d'Activité Apportée des engagement "hors-bilan" (dont détail figure en **annexe 9**), et notamment des engagements en matière de retraite pour un montant de 3.538.714 F.

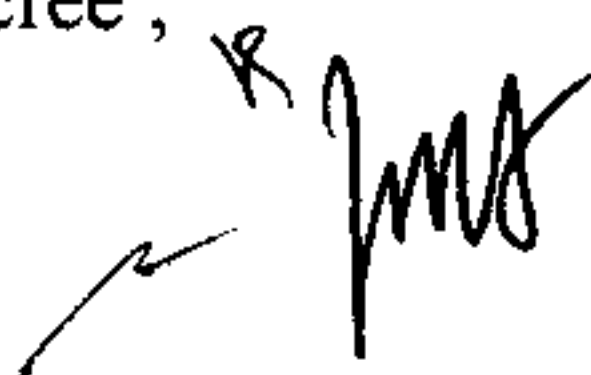
Il déclare, par ailleurs, que le compte courant créditeur de SARIA INDUSTRIES d'un montant de 17.712.248 F correspond à la quote-part de l'emprunt souscrit par SARIA INDUSTRIES afin de financer pour partie les immobilisations apportées et qui ne peut être transférée dans le cadre du présent apport.

ARTICLE 2 - DECLARATIONS GENERALES

2.1 Déclaration générale

Monsieur Hermann Niehues, ès-qualités, déclare que :

- 1) SARIA INDUSTRIES est propriétaire du fonds d'industrie et de commerce transmis dans le cadre du présent apport pour l'avoir créé ;



¹ Dont un compte courant SARIA INDUSTRIES d'un montant de 17.712.248 francs.

Annexe n° 9 : Liste détaillée des engagements hors-bilan au 31 octobre 1999.

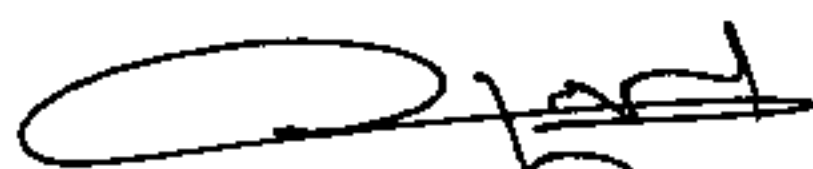
Annexe n° 10 : Liste des salariés de la Branche d'Activité Apportée au 31 octobre 1999.

Annexe n° 11 : Liste des dépôts rattachés aux établissements de Plouvara et Guer.

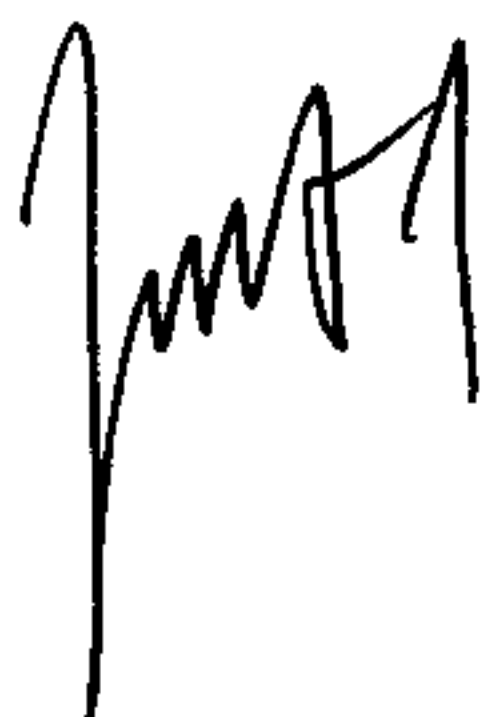
Fait à Saint-Denis,
Le 17 décembre 1999
En 8 originaux

Pour SARIA INDUSTRIES COTES D'ARMOR

Monsieur Jean-Yves Cogrel

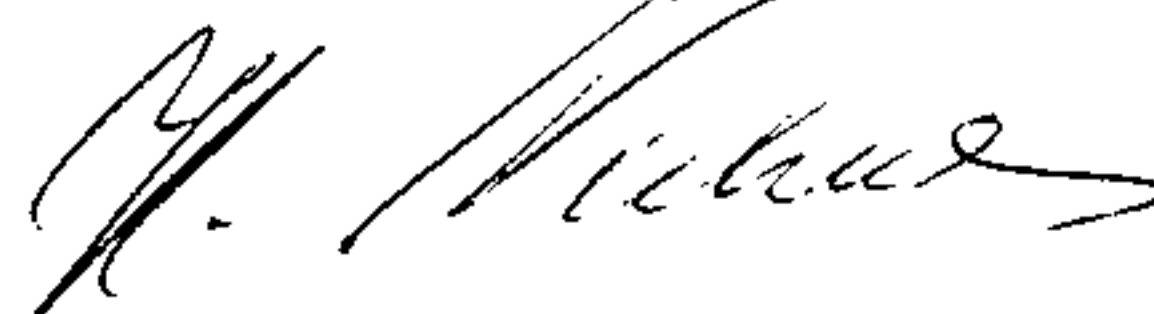


Monsieur Jean-Louis Hurel



Pour SARIA INDUSTRIES

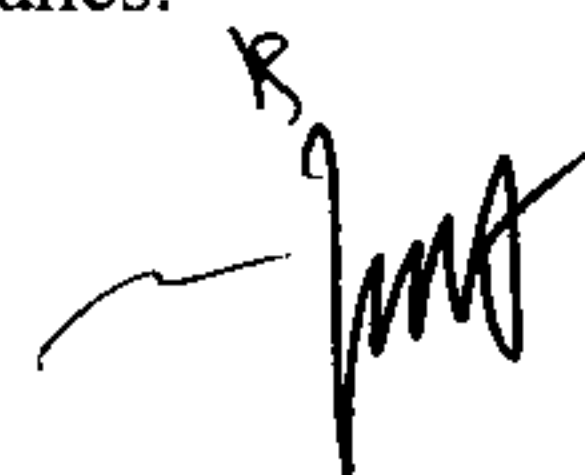
Monsieur Hermann Niehues



Toutefois, en l'absence d'associé minoritaire et pour permettre la reconstitution des amortissements dérogatoires et provision pour hausse des prix il a été décidé de créer une prime d'apport « technique » d'un montant de **11.924.537** francs.

L'apport de SARIA INDUSTRIES sera rémunéré par l'attribution de **196.280** parts SARIA INDUSTRIES COTES D'ARMOR.

SARIA INDUSTRIES COTES D'ARMOR augmentera son capital de **19.628.000** francs.

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'R' followed by a series of loops and a final vertical stroke.

ANNEXE 2

**ETAT COMPTABLE INTERMEDIAIRE DE SARIA INDUSTRIES ET DE SARIA
INDUSTRIES COTES D'ARMOR AU 31 OCTOBRE 1999**

28


**ETAT RECAPITULATIF DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE
TRANSMISES A SARIA INDUSTRIE COTES D'ARMOR**

Prime fixe EDF	97 818.43
contrats de maintenance matériel	20 597.22
locations matériel et outillage	4 950.25
locations vêtements de travail	7 389.22
Crédit bail véhicules	294 051.84
assurance véhicules	43 826.57
redevance DRIRE	6 000.00
taxe à l'essieu	32 669.67
TOTAL	<u>507 303.20</u>

R


**LISTE DETAILLEE DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 OCTOBRE 1999**

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITES	3 538 714.00
ENGAGEMENTS MEDAILLES DU TRAVAIL	1 201 186.00
ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL (valeurs d'origine)	<u>15 170 307.47</u>
	19 910 207.47

K 

